

Apprentissage : les pistes du gouvernement

FORMATION

Les propositions transmises hier aux partenaires sociaux portent notamment sur le financement.

Leïla de Comarmond
lcomarmond@lesechos.fr

Ce n'est pas la Berezina, comme au début de l'année, mais les statistiques de septembre que publie aujourd'hui le ministère du Travail montrent que l'apprentissage est en petite forme. Ses services ont enregistré 52.948 nouveaux contrats le mois dernier. C'est 2,5 % de moins qu'il y a un an à la même période. Par rapport aux derniers mois, le recul est toutefois nettement moins important. Sur les premiers mois de l'année, on était en repli de près de 30 % par rapport aux mois correspondants de 2012. Les chiffres étaient cependant biaisés par une modification de procédure administrative qui avait avancé à la fin de 2012 l'enregistrement d'un certain nombre de contrats. Mais, les mois suivants, la baisse s'est poursuivie.

Les chiffres de septembre sont d'autant plus appréciables que l'annonce intempestive cet été par le gouvernement de la suppression de l'aide financière à l'apprentissage, même si elle a été partiellement corrigée face au tollé par un nouveau dispositif ciblé sur les plus petites entre-

prises, aurait pu provoquer une chute plus conséquente.

La campagne 2013 ne s'annonce cependant pas comme un grand cru. On est revenu au niveau de 2011. Or, l'alternance est un outil essentiel de lutte contre le chômage des jeunes. Le dossier a été inscrit par l'exécutif dans la feuille de route qu'il a arrêtée après la conférence sociale de juin. Il a adressé hier soir aux partenaires sociaux un ensemble de propositions qu'il veut soumettre à discussion. Elles s'articulent autour de trois thèmes : « le développement de l'apprentissage et son financement », « la collecte de la taxe d'apprentissage » et la « sécurisation du parcours des apprentis », avec des mesures sur le tutorat, le logement et les transports.

Réforme ambitieuse

La réforme du financement est très ambitieuse. Il est en effet prévu une fusion de la taxe d'apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage (CDA), aboutissant à une taxe à hauteur de 0,68 %, dont « une part plus importante » devra être fléchée sur l'apprentissage. L'autre part de la taxe, qui va aux établissements d'enseignement supérieur, sera redéfinie et réduite d'environ 50 millions d'euros en 2015, précise la note. Une partie de la taxe serait en outre régionalisée. Le document prévoit aussi une réduction drastique du nombre d'organismes de collecte (Octa). De 147 aujourd'hui, on reviendrait à moins de 50. ■